

**PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**Date de convocation des conseillers : 21 septembre 2023**

**Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 21 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

**Présents** : MM GARBE Pascale, JULIEN David, LABBÉ Nathalie, GAUMÉ Bruno, PERONNE Philippe, LOGEAIS Jean-Marie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickaël, COTTIER Romain.

**Absents excusés** : Mme DAMOUR Anne-Marie, Mme BOURGUILLEAU Nathalie, Mme POSSON Lucie.

**Absente non excusée** : Mme REVEILLERE Sophie

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. COTTIER Romain, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) **Finances** : décoration de Noel
- 2) **Finances** : demande de l'association J'en dis palet
- 3) **Finances** : subvention exceptionnelle - CEDARD de la Mayenne
- 4) **Finances** : subvention à l'UC SUD 53
- 5) **Finances** : subvention à l'école Sainte Marie pour un séjour classe de neige
- 6) **Domaine et Patrimoine** : logement situé 25 rue du Maréchal Leclerc
- 7) **Ressources humaines** : mise à disposition d'un volontaire en service civique
- 8) **Marché public** : examen du devis de prestations d'études « production PV » et « autoconsommation »

9) **Marché public**: autorisation de lancement d'une consultation pour de l'autoconsommation individuel et de l'autoconsommation collective

10) **Candidature au label Villages d'Avenir**

11) **Demande de la Fabrique des 12 clochers et travaux à la chapelle Victoire Brielle**

**Questions diverses et imprévues**

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2023**

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **2023-09-01 Finances : décoration de Noel**

M.JULIEN David prend la parole et rappelle la délibération n°2023-07-05 du 27 juillet 2023 où il a été décidé de prévoir une enveloppe de 5 000€ pour l'acquisition de décoration de Noel.

#### **Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- de retenir le devis de la société LEBLANC ILLUMINATIONS pour un montant de 5000€TTC correspondant à l'achat d'une boule lumineuse bleue, d'une frise en façade et des accessoires de branchements correspondants.
- d'autoriser le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

### **2023-09-02 Finances : demande de l'association « J'en dis palet »**

Madame LABBE Nathalie, concernée, ne prend pas part au vote et quitte la salle pour ce point.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « J'en dis palet » sollicitant le prêt d'une autre pièce que le club house du tennis pour des raisons d'accessibilité.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à voir cela sur place avec les deux co-présidents de l'association.

### **2023-09-03 Finances : subvention exceptionnelle – CEDARD de la Mayenne**

Monsieur le Maire donne lecture du mail transmis par le CEDARD de la Mayenne sollicitant une subvention. En effet, une habitante de la commune va participer à un séjour de mémoire sur la déportation et la résistance. Ce séjour sera financé par une association départementale, le comité d'entente des amis des résistants et déportés de la Mayenne.

Le montant demandé est de 100€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de verser une subvention exceptionnelle de 100€ au CEDARD de la Mayenne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

**2023-09-04 Finances : subvention à l'UC SUD 53**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'UC SUD 53 sollicitant une participation financière dans le cadre du cyclocross qui s'est déroulé le 17 septembre 2023.

Vu la délibération n°2023-03-06 du 30 mars 2023 relative au vote des subventions aux associations,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de verser une subvention de 350€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

**2023-09-05 Finances : subvention à l'école Sainte Marie pour un séjour classe de neige**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'école Sainte Marie sollicitant une participation financière pour le séjour de classe de neige prévu du 15 au 19 janvier 2024 à La Bourboule.

Il y aura 55 élèves du CE1 au CM2 qui y participeront pour un coût par élève prévisionnel de 502.30€.

Le montant demandé de subvention est de 150€ par élève soit 8 250€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de verser la somme de 8 250€ et qu'en contrepartie les enfants fassent un retour de leur voyage auprès des résidents de l'EHPAD, des séniors...
- de solliciter un plan de financement prévisionnel complet du voyage indiquant l'ensemble des dépenses et des recettes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

\*\*\*\*\*

*Arrivée à 21h10 de Mme DAMOUR Anne-Marie, porteuse d'un pouvoir donné par Mme POSSON Lucie.*

\*\*\*\*\*

**2023-09-06 Domaine et Patrimoine : logement situé 25 rue du Maréchal Leclerc**

Monsieur le Maire présente l'estimation réalisé par Maitre MARSOLLIER du bien situé 25 rue du Maréchal Leclerc. Il présente également la liste des travaux à effectuer dans ce logement.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur le choix de vendre ou de continuer à louer ce bien.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de solliciter une autre estimation de ce bien auprès d'un agent immobilier.
- de vendre ce bien.

**2023-09-07 Ressources humaines : mise à disposition d'un volontaire en service civique**

Monsieur le Maire indique que Béatrice, service civique depuis le 15 juin 2023 se termine en 14 février 2024.

Il propose de reprendre une personne civique après la fin du contrat.

Vu la délibération n°2023-03-12 du 30 mars 2023 approuvant la mise à disposition de volontaire en service civique jusqu'au 31 août 2024,

**Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches afin d'accueillir un nouveau service civique au cours de l'année 2024.

**2023-09-08 Marché public : autorisation de lancement d'une consultation pour de l'autoconsommation individuel et de l'autoconsommation collective**

Monsieur le Maire rappelle les inscriptions budgétaires au budget primitif 2023 ainsi que les accords de subvention pour plusieurs projets dont la pose de panneaux photovoltaïques sur la mairie et sur le futur terrain boulodrome à Saint Charles.

Il propose donc de lancer la procédure de consultation auprès des entreprises et donc de déposer le dossier de consultation.

Le montant prévisionnel des travaux est de 110 000€HT soit 132 000€TTC.

**Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la démarche de consultation auprès des entreprises pour le marché « Revitalisation du centre-bourg-Cœur de Méral pour la pose de panneaux photovoltaïques ».

**2023-09-09 Marché public : examen du devis de prestations d'études « production PV » et « autoconsommation »**

Monsieur le Maire, concerné, sort de la salle et ne prend pas part au vote pour ce point.

Madame GARBE Pascale prend la présidence pour ce point.

Il est proposé de prendre l'attache de la SEM (société d'économie mixte) d'Énergie Mayenne pour les études liées à la consultation précédemment approuvée.

Les devis sont les suivants :

	Temps passé (h)	Prix HT (€)	Prix TTC (€)
<b>Offres de base</b>			
Etude d'opportunité	8	600 €	720 €
Etude de faisabilité (Production)	16	1 200 €	1 440 €
Etude de faisabilité (Production + Valorisation)	24	1 800 €	2 160 €
<b>Offres complémentaires</b>			
Etude autoconsommation (Supplément seul)	9	675 €	810 €
Préparation demande de raccordement BT	6	450 €	540 €
Assistance suivie de marché	35	2 625 €	3 150 €

**Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- de solliciter la SEM (société d'économie mixte) d'Énergie Mayenne pour l'étude du projet et d'approuver les devis suivants pour un montant total de 6 120€TTC :
  - Etude de faisabilité (production et valorisation) pour un montant de 2 160€TTC.
  - Etude autoconsommation (supplément seul) pour un montant de 810€TTC.
  - Assistance suivie de marchés pour un montant de 3 150€TTC.
- d'autoriser Madame GARBE Pascale à réaliser toutes les démarches y afférentes.

### **2023-09-10 Candidature au label Villages d'Avenir**

Monsieur le Maire informe que nous pourrions nous porter candidat pour bénéficier du programme d'ingénierie d'État Villages d'avenir annoncé dans le Plan France Ruralités.

Ce label a pour but d'encourager les communes qui le souhaitent à développer une série d'actions pour lesquelles l'offre actuelle d'ingénierie locale n'est pas suffisante. Ce programme est donc essentiel pour permettre d'activer et concrétiser des projets qui seront utiles à l'activité économique de notre territoire et à la satisfaction des besoins de nos populations. Il relève de plusieurs axes du développement local et constitue un ensemble d'actions structurantes au-delà de la commune.

Ainsi, faisant suite à la visioconférence du 5 juillet avec la ministre de la ruralité, Mme FAURE et suite à la visite de la préfète le 27 septembre sur la commune,

Considérant les besoins d'ingénieries de la commune de Méral pour ses projets,

Considérant que les projets de la commune s'inscrivent parfaitement dans les thèmes listés dans la circulaire n°IOML2320999J du 14 août 2023 à savoir :

- Habitat/logement/rénovation du bâti dégradé (construction, réhabilitation, rénovation,)
- Transition énergétique (éclairage public, rénovation énergétique, production d'énergie renouvelable)
- Patrimoine et cadre de vie (rénovation, réhabilitation, valorisation touristique)
- Services et commerces de proximité (mise en réseau avec Frances Services, lieux de convivialité, tiers lieux, fonds de commerce rural)
- Circuits courts alimentaires et matériaux, valorisation d'un produit local
- Transition numérique
- Transition écologique et biodiversité
- Engagement citoyen/Participation des habitants

Considérant les liens avec les communes voisines qu'ils s'agissent de Beaulieu sur Oudon, Laubrières, Montjean, Saint Poix et Cuillé,

#### **Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature au label Villages d'Avenir.

### **2023-09-11 Demande de la Fabrique des 12 clochers**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Fabrique des 12 clochers » faisant part de leur souhait de remettre en état la statue Saint Roch de l'église.

Cette remise en état serait réalisée par l'Atelier Garance du Lion d'Angers pour un coût de 850€HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de charger Monsieur le Maire de rendre une réponse négative à la demande de restauration.
- de charger un élu de rechercher cette statue dans l'inventaire communal.

**\*Compte -rendu des commissions et questions diverses et imprévues**

- Commission cimetièrè

23/24 octobre : réalisation du sablage compact d'une petite partie du cimetière pour test.

Journée citoyenne le 24/10 de 14h à 17h.

- Commission Animations/Sports/Loisirs/Communication

13/10 : cross de l'école.

Des billets ont été pris pour emmener les jeunes du précédent CMJ et du nouveau CMJ ainsi que les personnes qui ont aidé à la journée olympique voir une compétition d'escalade le 27/10 de 9h à 14h.

- Commission Ecole/Enfance/Jeunesse

06/10 : élection du conseil municipal des jeunes

07/10 : rendez-vous à 9h30 pour préparer le repas des ainés.

- Divers

6 jeunes sont inscrits au dispositif argent de poche pour les vacances de la Toussaint

Organisation d'une journée de formation PSC1 ouvertes aux agents, élus...

Information sur le logement situé rue du Presbytère.

Devis signé pour l'achat de paniers de rangement pour les verres et les couverts, l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge et l'achat d'un nouveau PC portable pour le responsable des services périscolaires.

Réflexion sur les horaires de la mairie.

Demande de déplacement de la bibliothèque afin d'être plus centralisé et de bénéficier de davantage d'espaces.

Réception d'un courrier de demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Cossé-le-Vivien relatant un forfait de 2 082.51€ pour un élève en maternelle et 590.81€ pour un élémentaire.

*Date du prochain conseil municipal : Jeudi 26 Octobre 2023 à 20h*

*Heure de fin de la séance : 23h15*

Le Secrétaire de Séance,  
Romain COTTIER

Le Maire,  
Richard CHAMARET



<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
-------------------------------------------------

- 2023-09-01 **Finances : décoration de Noel**
- 2023-09-02 **Finances : demande de l'association « J'en dis palet »**
- 2023-09-03 **Finances : subvention exceptionnelle – CEDARD de la Mayenne**
- 2023-09-04 **Finances : subvention à l'UC SUD 53**
- 2023-09-05 **Finances : subvention à l'école Sainte Marie pour un séjour classe de neige**
- 2023-09-06 **Domaine et Patrimoine : logement situé 25 rue du Maréchal Leclerc**
- 2023-09-07 **Ressources humaines : mise à disposition d'un volontaire en service civique**
- 2023-09-08 **Marché public : autorisation de lancement d'une consultation pour de l'autoconsommation individuel et de l'autoconsommation collective**
- 2023-09-09 **Marché public : examen du devis de prestations d'études « production PV » et « autoconsommation »**
- 2023-09-10 **Candidature au label Villages d'Avenir**
- 2023-09-11 **Demande de la Fabrique des 12 clochers**

**Questions diverses et imprévues**

- A - Compte-rendu des commissions (travaux cimetière...)
- Animation/Sports/Loisirs/Communication
- Ecole/Enfance/Jeunesse
- Cimetière
- B – Inscription argent de poche Toussaint
- C – Organisation d'une journée PSC1
- D – Logement rue du Presbytère
- E – Devis divers signés
- F – Réflexion sur les horaires de la mairie
- G – Demande de déplacement de la bibliothèque
- H – Demande participation charges de fonctionnement Cossé-le-Vivien

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,